



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^e séance du mardi 25 août 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Arranz Jaumé et crts – « Pour la création d'un jardin urbain sur le trottoir de la rue du Maupas » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq août deux mille vingt-six.

La présidente :



Le secrétaire :